24 août 1970

Coopération technique avec Madagascar: Contribution fédérale de 750'000 francs pour le projet "Viticulture, cenclogie et fabrication de jus de raisin".

Département politique. Proposition du 10 août 1970 (annexe). Département des finances et des douanes. Rapport joint du 18 août 1970 (adhésion).

Département de l'économie publique. Rapport joint du 20 août 1970 (adhésion).

Vu la proposition du Département politique et d'entente avec le Département des finances et des douanes et le Département de l'économie publique, il est

décidé

de libérer un montant de 750'000 francs à prélever sur le crédit de paiement 202.493.01 de la coopération technique pour le financement du projet "Viticulture, oenologie et fabrication de jus de raisin".

Extrait du procès-verbal au Département politique (20 ex.) pour exécution; au Département des finances et des douanes (8 ex.); au Département de l'économie publique (5 ex.) (Division de l'agriculture 5 ex.) et au Chef de presse du Département politique.

Pour extrait conforme: Le secrétaire,



t.311 Madagascar 24 DE/me

Berne, le 10 août 1970 168/70

Au Conseil fédéral

Coopération technique avec Madagascar: Contribution fédérale de fr. 750'000.-pour le projet "Viticulture, oenologie et fabrication de jus de raisin

I. CADRE GENERAL

Madagascar est en passe de devenir l'un des centres de gravité de la Coopération technique suisse. Depuis le début de l'année, cinq demandes de crédit ont été présentées concernant l'envoi d'experts en pomologie, en gestion d'exploitation agricole, en élevage et en coopératives ainsi que la réalisation d'un projet de développement rural en collaboration avec la FAO.

Le choix de Madagascar comme pays de concentration de nos efforts d'assistance technique se justifie à maints égards:

- depuis son accession à l'indépendance, le pays a connu une grande stabilité politique;
- le Gouvernement malgache souhaite diversifier les sources d'aide afin de contrebalancer l'influence parfois paralysante de la France;
- les expériences faites par la Coopération technique à Madagascar se sont révélées positives jusqu'ici;
- deux firmes suisses, NESTLE et ALUSUISSE vont effectuer prochainement des investissements dans ce pays; nous prévoyons de collaborer avec NESTLE dans le domaine de la promotion

de la production laitière.

A la différence de certains pays d'Afrique, Madagascar ne se trouve pas en situation de monoculture. Ses conditions climatiques et géographiques lui permettent une agriculture très diversifiée produisant aussi bien du café (principale exportation), de la vanille, du girofle, du sucre que du riz, de la banane et de la pomme. La présente proposition concerne le développement d'une culture encore peu répandue dans le pays mais qui a toutefois fait ses preuves. Il s'agit de la viticulture.

L'an dernier, le Gouvernement malgache a présenté à la Suisse une demande d'assistance technique tendant à obtenir une expertise sur les possibilités de développement de la viticulture, d'amélioration de la vinification et de fabrication de jus de raisin. Accédant au désir des autorités malgaches, la Coopération technique a confié un mandat d'étude à M. Hans Schwarzenbach, Dr ing. agronome du Bureau de l'Economie viticole de Lausanne. La mission à Madagascar de cet expert a duré trois mois. Elle s'est révélée des plus fructueuses. M. Schwarzenbach a élaboré un Plan de développement viticole que les autorités malgaches ont accepté d'inscrire au deuxième Plan quinquennal du pays. Une demande d'assistance technique nous a été adressée pour la réalisation d'un projet qui constituerait l'un des éléments essentiels du Plan viticole.

II. DESCRIPTION DU PROJET

A. <u>Situation actuelle</u> de la viticulture, de la vinification et de la commercialisation des vins.

Comparée à d'autres cultures intensives, la vigne occupe à Madagascar une place peu importante. La surface totale du vignoble atteint à peine 300 ha dont la plus grande partie se trouve dans les environs de Fianarantsoa. La production se concentre dans quelques grandes exploitations, propriété de missions catholiques et de vignerons français. Les paysans malgaches eux-mêmes ne se sont lancés qu'en très petit nombre dans la viticulture (ils ont planté quelques hectares dans la région de Fianarantsoa).

La qualité des vins malgaches laisse beaucoup à désirer, car les techniques de vinification ne sont, en général, pas adaptées aux conditions climatiques du pays. De plus, les producteurs ont recours à des procédés tels que le sucrage et le soufrage à des doses excessives et même l'adjonction d'alcool, destinés à conserver le vin mais qui exercent une influence nuisible sur la santé des consommateurs.

La commercialisation des vins malgaches s'effectue en bouteilles dans les villes et en dames-jeannes dans les dépôts de brousse. Les importateurs ont l'obligation de jumeler les vins courants avec des vins malgaches dans une proportion qui varie selon les années de 6 à 8 %, ce qui facilite l'écoulement de la production indigène et contribue à stabiliser les prix.

B. Objectifs du projet

Les objectifs assignés au projet d'assistance technique suisse se recouvrent pour l'essentiel avec ceux du Plan viticole malgache. On peut les circonscrire de la façon suivante:

- assurer à de petits exploitants malgaches l'accession à la viticulture; extension des surfaces cultivées de façon à substituer peu à peu aux importations (*rès de frs 20 millions par an) une production locale;
- expérimenter de nouveaux cépages, des systèmes améliorés de culture, de taille, de travail du sol, de lutte antiparasitaire et de lutte antigrêle;
- améliorer les techniques et les procédés de vinification; installer un laboratoire d'oenologie et pratiquer des ./.

analyses systématiques de la production;

- former sur le plan professionnel les exploitants malgaches ainsi qu'une équipe de vulgarisateurs appelés à seconder puis à remplacer les experts suisses;
- pratiquer des essais de fabrication de jus de raisin à la SOJUFA (Société pour la fabrication de jus de fruits);
- conseiller les autorités malgaches dans la réalisation du Plan viticole, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'une législation adaptée sous forme d'un statut de la vigne et du vin;
- effectuer l'étude de base d'une cave coopérative modèle et contribuer à la mise sur pied d'une telle entreprise;
- effectuer l'étude préliminaire aux travaux de construction et de réfection du réseau routier destiné à desservir les vignobles.

C. Problèmes à résoudre

Les exploitations viticoles existantes ont acquis une expérience de base dont il convient de faire bénéficier le petit producteur malgache. Ce dernier ne fera donc pas les frais d'une coûteuse expérimentation. Il n'empêche que des améliorations capitales doivent être apportées de façon à produire un vin de qualité.

a) Améliorations sur le plan viticole

Expérimentation de cépages: pour la production de vins courants, il existe à Madagascar une gamme de cépages acceptables. Il serait toutefois profitable d'élargir quelque peu cette gamme et d'expérimenter des cépages en provenance de régions du Portugal au climat assez analogue à celui de Fianarantsoa.

Les essais doivent aussi porter sur des variétés européennes de qualité.

Afin d'éviter de porter préjudice au petit producteur, l'exp'rimentation s'effectuerait surtout auprès des grandes exploitations, leurs propriétaires s'étant déclarés d'accord là-dessus. Fumure et analyses de terre: un prélèvement systématique d'échantillons de terre devrait fournir les bases d'une fumure bien mieux dirigée.

Systèmes de culture et de taille: dans son rapport de mission, M. Schwarzenbach expose les changements à apporter aux plantations, aux systèmes de taille; il y aura lieu d'expérimenter les innovations proposées.

Travail du sol: le tracteur n'est pas à la portée du petit producteur malgache; des essais de culture attelée doivent être effectués.

<u>Luttes_antiparasitaires et_antigrêle:</u> il importera de mettre au point des systèmes rentables pour la petite exploitation.

Constitution des vignobles: le défoncement par des moyens mécaniques peut être rentable pour des groupes de producteurs.

b) Améliorations sur les plans vinification et oenologie

Les vins malgaches produits jusqu'ici ne sont pas compétitifs par rapport aux vins importés. Pour une grande part, cela tient à ce que les exploitations ne sont pas équipées en matériel de pressurage et de vinification adéquat. Dans le Plan viticole, il est donc prévu de construire une cave coopérative modèle, dotée d'installations de réfrigération, pouvant produire des vins plus stables et moins soufrés mais aussi plus légers et plus fins. Cette cave serait destinée avant tout aux petits producteurs.

Dans l'immédiat, il importera de mettre sur pied un laboratoire d'analyses oenologiques. Jusqu'à ce jour, aucun travail systématique n'a été accompli dans ce domaine.

D. Rentabilité de la viticulture

- a) au point de vue macro-économique: l'extension du vignoble et l'amélioration de la qualité des vins permettra peu à peu de substituer aux importations une production locale. D'importantes économies de devises pourront donc être réalisées (les sorties de devises pour le vin sont aujourd'hui de l'ordre de frs 20 millions). De plus, dans les casses de l'Etat, les taxes à la production compenseront peu à peu les pertes de recettes douanières si bien que globalement, l'état malgache retirera du projet un bénéfice assez substantiel. De là son intérêt très marqué pour le Plan viticole.
- b) <u>au point de vue micro-économique</u>: les frais totaux de constitution d'un vignoble (environ frs lo'ooo. par ha) dépassent largement les possibilités financières du paysan malgache, le revenu annuel de ce dernier n'excédant guère frs 800. —. C'est pourquoi il est prévu dans le Plan viticole de lui allouer des subventions pour les boutures, l'outillage agricole et de lui accorder des crédits par le canal de la Banque nationale malgache.

Le budget d'exploitation pour un vignoble d'un ha*s'établit comme suit:

a) frais de production

	intérêt sur le crédit d'investissement amortissement de la dette (20 %)		500
	entretien du vignoble	II.	170
	main-d'oeuvre (frs 3,40 par journée)	11	670
5)	traction animale et outillage	11	330
6)	fournitures	it.	1'500
	frais généraux	.11	250
	intérêt du capital circulant	11	170
9)	frais administratifs (déplacements, e	tc.) "	80

frs 5'000.--

b) rendement brut

12'000 kg de raisin à frs 0,75

frs 9'000.--

./.

^{*} surface que peut cultiver une famille malgache

- 7 -

- c) <u>bénéfice net</u> (rendement brut ./. frais de production) frs 4'000.--
- d) revenu du travail (rendement brut ./.
 frais courants d'exploitation ./. intérêt
 et Amortissement des dettes) " 4'840.--

Après la 8ème année (fin du remboursement du crédit d'investissement), le revenu du travail peut augmenter d'environ frs l'ooo.— et atteindre frs 5'900.—. Comparé à ce que gagne ordinairement le paysan malgache, ce revenu est impressionnant.

E. Le Plan viticole

Le Plan viticole préparé par M. Schwarzenbach a été accepté par les Ministères du Plan et de l'Agriculture. Il prévoit de porter la surface cultivée en vignes à loco ha et cela en trois phases de trois ans chacune. Bien entendu, les subventions de l'Etat ne seront accordées qu'aux petits exploitants malgaches.

Le Plan prévoit également la création d'une cave coopérative de conditionnement, l'élaboration d'un statut de la vigne et du vin réglementant les régions viticoles à développer, le cadastre viticole, l'encépagement, les pépinières, les crédits d'exploitation.

Le Plan envisage enfin de favoriser l'utilisation non alcoolique du raisin.

F. Mode d'intervention et moyens à mettre en oeuvre dans le projet

L'assistance technique que devrait fournir la Suisse comporte plusieurs volets:

a) le développement de la viticulture

Au cours d'une première phase de 3 ans, il est prévu d'inté-

resser à la viticulture une cinquantaine de paysans malgaches, de façon à planter 50 ha de vignes. Les régions d'implantation sont au nombre de deux et se situent à proximité de Fianarantsoa. Un expert suisse serait spécialement chargé des questions viticoles avec le programme suivant:

- sélection des futurs viticulteurs;
- établissement d'un cadastre viticole provisoire (afin de freiner la spéculation);
- étude des cépages actuellement plantés et élaboration d'un plan d'encépagement des nouvelles plantations;
- établissement de la liste provisoire des cépages recommandés, tolérés ou interdits;
- essais de taille et de systèmes de culture;
- études sur la possibilité de mécaniser les exploitations malgaches notamment pour la culture attelée et la lutte antiparasitaire;
- organisation de l'aide financière à la constitution des vignobles et à leur exploitation;
- achat de fournitures;
- cours de formation à l'intention des futurs viticulteurs;
- amélioration de la vendange selon les exigences de l'oenologie;
- encadrement technique des viticulteurs malgaches;
- enseignement en viticulture à l'école d'agriculture de Fianarantsoa.

L'expert suisse serait secondé par un homologue malgache, puis dès le début de la troisième année par une équipe de 4 vulgarisateurs des services agricoles du pays.

b) l'aide en cenologie et vinification

En plus de l'expert en viticulture, le Gouvernement malgache a demandé à la Suisse de mettre à disposition un oenologue à qui l'on attribuerait les tâches que voici:

- installation d'un laboratoire d'analyses oenologiques;
- essais de vinification conditionnée;
- essais de fabrication de tus de raisin à la SOJUFA;
- formation de laborantins pour le laboratoire oenologique et pour les analyses de routine sur les exploitations;
- projets d'amélioration du matériel vinaire et des méthodes de vinification;
- conseils sur la vinification auprès des exploitations existantes;
- collecte d'informations et de données techniques devant servir à l'étude de base de la cave coopérative;
- vinification des récoltes malgaches, en collaboration avec quelques grandes exploitations existantes.

c) étude de base d'une cave coopérative

Les petits viticulteurs malgaches ne peuvent vinifier eux-mêmes leur vendange. En effet, le seuil de rentabilité d'une cave est atteint pour une surface d'environ 15 ha. Par ailleurs, il est préférable que les vendanges soient centralisées afin que leur traitement puisse être contrôlé par un spécialiste. Il en est de même en ce qui concerne la commercialisation du vin. La construction d'une cave coopérative de vinification, de conditionnement et de mise en bouteilles s'impose donc. Le coût d'une telle entreprise serait élevé (environ frs 2,5 millions). En raison des multiples questions que soulève une telle réalisation, il est prévu d'effectuer une étude préliminaire dont les frais incomberaient à la Suisse. Le financement de la cave elle-même serait assuré en grande partie par nos partenaires malgaches, la Coopération technique ne devant vraisemblablement prendre en charge - au cours de la deuxième phase - qu'une partie de l'équipement (dépenses estimées à frs 300'000.--).

- d) conseils aux autorités malgaches pour l'élaboration d'une législation ad hoc et pour tout ce qui a trait à la réalisation du Plan viticole. M. Schwarzenbach devrait pour cela se rendre une à deux fois par an à Madagascar. A l'occasion de ces voyages, il devrait également superviser le projet et donner des directives et des conseils aux experts suisses.
- e) <u>étude du réseau routier</u> destiné à desservir les vignobles.
 L'amélioration du réseau routier est une des conditions de réussite du projet. Les autorités malgaches ont demandé à la Suisse d'effectuer l'étude préliminaire aux travaux de construction et de réfection des voies d'accès aux régions viticoles choisies. Le Flan prévoit un montant de frs 500'000.-pour le financement des travaux proprement dits.

Remarque

Les milieux des Eglises et de la Croix-Bleue ne sont pas opposés à la réalisation du projet. A Madagascar, l'alcoolisme est surtout la conséquence d'abus de rhum. Un vin bien vinifié - s'il est consommé en quantité raisonnable - n'est pas nuisible à la santé.

III. BUDGET POUR TROIS ANS ET FINANCEMENT (octobre 1970 - novembre 1973)

A. Financement extérieur

10	Personnel (72 mois/experts, 2x36 mois)	frs	320'000
30	Stages en Suisse des homologues	11	30'000
40	Achat de matériel en Suisse ou dans un pays tiers	n	67'000
50	Achat de matériel dans le pays	- 11	60'000
60	Constructions	11	20 '000
70	Participation aux frais de fonctionne- ment des véhicules		
	menta dep Asittedtes	11	30'000
			./.

80 Frais généraux (études préliminaires et missions de supervision du projet)

frs 105'000.--

Imprévus

" 118'000.--

frs 750'000.--

B. Contrepartie malgache

La participation au projet de nos partenaires malgaches revêt plusieurs formes :

- mise à disposition de logements pour les experts, de locaux pour le laboratoire, d'un bureau et d'un hangar;
- mise à disposition de deux homologues, d'un comptable, d'un auxiliaire de laboratoire, d'un manoeuvre et, dès la troisième année, de 4 vulgarisateurs;
- participation aux frais de fonctionnement des véhicules (environ frs 20'000.-- pour les trois ans);
- fourniture gratuite de boutures aux viticulteurs malgaches (soit frs 75'000.-- pour trois ans);
- prêts aux viticulteurs par la Banque Nationale Malgache aux conditions du marché;
- construction et réfection des voies d'accès aux vignobles.

IV. INSTITUTIONS RESPONSABLES

La responsabilité de l'exécution du projet incomberait au Délégué à la Coopération technique qui travaillerait en étroite collaboration avec M. Schwarzenbach.

V. PREAVIS DE L'ADMINISTRATION

Administration fédérale des Finances : Aocord

Division de l'Agriculture: Accord

Division du Commerce : Accord

Service politique Ouest: Accord

VI. RECOMMANDATIONS

Au cours d'une récente mission de prospection et de contrôle à Madagascar, deux collaborateurs du Délégué à la Coopération technique ont pu constater que les autorités malgaches accordaient une haute priorité au projet. De son côté, le Chargé d'affaires a.i. de Suisse à Tananarive a émis des avis très positifs sur l'action envisagée.

VII. PROPOSITION

Vu ce qui précède, le Département politique fédéral

propose

de libérer un montant de frs 750'000.-- à prélever sur le crédit de paiement 202.493.ol de la Coopération technique pour le financement du projet "Viticulture, oenologie et fabrication de jus de raisin".

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)

Pour rapport aux:

Département des Finances et des Douanes Département de l'Economie publique

Extrait du procès-verbal aux:

Département politique en 20 exemplaires pour exécution Département des Finances et des Douanes en 5 exemplaires pour information Département de l'Economie publique en 5 exemplaires pour information